



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Renouvellement et extension du périmètre d'autorisation de la carrière de Frain

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEBELER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Florent COLIN

RCS / SIRET

8 2 7 2 5 0 1 8 4 0 0 0 1 3

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1 : Installation classée pour la protection de l'environnement	Rubrique ICPE 2510 : Autorisation. Extraction moyenne de 5 280 t/an.
Sous-catégorie c : extension inférieure à 25 ha d'une carrière soumise à autorisation mentionnée par la rubrique 2510 de la nomenclature ICPE	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

SEBELER prévoit de renouveler sur une surface de 2 ha 49 a et étendre de 1 ha 33 a l'autorisation d'exploiter la carrière pour une durée de 25 ans. Ce renouvellement/extension s'accompagne d'une augmentation du rythme d'extraction de 1 200 t/an à 5 280 t/an. La méthode d'exploitation reste identique à la situation actuelle.

Cf. §6

4.2 Objectifs du projet

Pour assurer la continuité de l'approvisionnement de son atelier de sciage sur la commune de Bleurville (88) ainsi que les marchés locaux en grès ornemental, la société « Carrières RAUSCHER » souhaite renouveler l'exploitation de la carrière de grès de Frain sur une superficie de 2 ha 49 a et étendre cette exploitation à l'Est sur une superficie de 1,3 ha, au titre de la rubrique 2510 des ICPE, sur le territoire de la commune de Frain (88), au lieu-dit « Le Grand-Pâquis», pour une durée de 25 ans, soit jusqu'à 2049.

Cf. §6

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucune phase de travaux n'est prévue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le phasage prévisionnel et le réaménagement de l'exploitation sont indiqués au §6.3 et au §6.5.

L'exploitation de la carrière aura une durée totale de 25 ans et sera divisée en 5 phases quinquennales.

Le défrichage, le décapage et l'extraction seront, de manière générale, réalisés du carreau actuel vers le Nord-Est tandis que le remblaiement, réalisé conjointement à l'extraction sera effectué de l'Ouest vers l'Est. Les zones remblayées seront replantées par des résineux (épicéas, pins sylvestres).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation par Arrêté Préfectoral du 4 décembre 2008.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
• Superficie de l'autorisation	3 ha 82 a
• Emprise de l'extension	1 ha 33 a
• Surface de défrichage	1 ha 33 a
• Volume décapé de terre végétale	1673 m ³
• Volume décapé de stériles de découvertes	46 140 m ³
• Tonnage maximal annuel extrait autorisé	5 280 t/an
• Cote minimale d'extraction	306 m NGF en partie Est / 309 m NGF en partie Ouest

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet est localisé qu sein de la commune de Frain (lieu-dit Le Grand Pâquis)

La zone en extension est localisée sur la parcelle 436.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Frain (88)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Il s'agit d'un renouvellement/extension d'une carrière de grès actuellement autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 4 décembre 2008.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé au sein de la ZNIEFF de type 2 "Voge en Bassigny". Cf. §7.3.2
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Observatoire des Territoires, la commune de Frain n'est pas classée en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement couvre le département des Vosges et donc, a fortiori, les terrains du projet. Il est principalement axé sur les émissions sonores générées par les infrastructures routières et ferroviaires.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains du projet ne sont pas situés dans la zone tampon d'un bien inscrit au patrimoine mondial, d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable. Le monument historique le plus proche est localisé à 3,3 km à l'Ouest de la carrière.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au droit d'une zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) des Vosges approuvé par l'Arrêté Préfectoral du 8 décembre 2021, la commune de Frain est concernée par le risque sismique, le risque de sécheresse/retrait gonflement des argiles et le risque lié au transport par canalisation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. §7.2.1
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des prélèvements d'eau seront réalisés dans le ruisseau des Auges. Ces prélèvements seront très négligeables (quelques litres par mois).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est déficitaire (voir ci-dessous).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste à extraire les formations gréseuses à un rythme de 2 200 m ³ /an et à remblayer par les terres de découverte et les stériles d'extraction et de traitement. Le rythme de remblaiement est inférieur au rythme d'extraction, en conséquence, l'exploitation est déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la destruction de 1,3 ha de forêts (zone en extension). Par ailleurs, le rythme d'extraction étant augmenté, les nuisances générés par l'extraction et le transport des matériaux augmenteront (bruit, vibrations, expansion des poussières...). Le remblaiement de la partie Ouest, déjà exploitée, permettra de replanter des arbres dans cette zone.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendre la consommation d'environ 1,3 ha d'espace forestier pour l'exploitation de l'extension. Néanmoins, dans le cadre du réaménagement coordonné, les terrains remblayés à l'Ouest de la carrière sont replantés par des résineux (épicéas et pins sylvestres).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun réseau ne passe au droit de la zone d'exploitation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après Infoterre, le site : •Est localisé en zone de sismicité faible ; •N'est pas concerné par l'aléa retrait/gonflement des argiles. Par ailleurs, aucun mouvement de terrain n'est référencé à moins de 3 km des terrains du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation engendrera des émissions de poussières. Néanmoins, étant donné la méthode d'exploitation, le faible nombre d'engins et le faible tonnage extrait, les émissions de poussières générées par l'activité de la carrière seront très limitées.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une augmentation du trafic routier dans le secteur en raison de l'augmentation du rythme d'extraction. Il y aura au maximum 2 camions qui se chargeront du transport des blocs extraits entre la carrière et l'atelier de Bleurville. Le transport aura donc un faible impact supplémentaire par rapport à l'autorisation précédente.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est source d'émissions sonores. Néanmoins, étant donné la méthode d'exploitation (absence de tirs de mines, le faible nombre d'engins, la topographie (exploitation en fosse) et le faible tonnage extrait, les émissions sonores générées par le projet seront très faibles.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules odeurs sur site sont celles liées aux engins possédant des moteurs à essence (engins de chantier). L'augmentation du rythme d'extraction aura pour effet d'augmenter légèrement les nuisances olfactives.</p> <p>Toutefois, ces nuisances se font ressentir uniquement sur le site.</p> <p>L'exploitation n'engendrera aucune nuisance olfactive en dehors de la carrière.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La méthode d'extraction engendrera peu de vibrations (absence de tirs de mines). Les seules vibrations liées à l'activité de carrière seront dues au roulage des engins sur les pistes, à la perforation du gisement par marteau pneumatique et aux opérations de gerbage dans le cadre du réaménagement coordonné.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Toute activité nocturne est interdite. Les engins seront sources d'émissions lumineuses uniquement en période de pluie ou de brouillard.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité de la carrière sera source de poussières et de rejets atmosphériques de combustion principalement via les engins et matériaux de chantier utilisés.</p> <p>L'augmentation du rythme d'extraction aura pour effet d'augmenter légèrement les émissions de poussières et les rejets atmosphériques de combustion.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera le décapage de 1 670 m³ de terres végétales et d'environ 46 140 m³ de stériles de découvertes. Par ailleurs, 8 250 m³ de stériles d'extraction seront issus de l'exploitation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de covisibilité du projet avec un monument historique ou un site archéologique. Les terrains ne sont pas localisés dans le périmètre de protection d'un monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le défrichement de 1,3 ha de forêt pour l'exploitation de l'extension. Néanmoins, dans le cadre du réaménagement coordonné, les terrains remblayés à l'Ouest de la carrière sont replantés par des résineux (épicéas et pins sylvestres).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune carrière ni aucun site industriel n'est susceptible de générer des nuisances n'est présent à proximité des terrains du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures et caractéristiques du projet destinée à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont référencées pour chaque thématique dans la Notice d'Incidence (Cf. §7).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale car les modifications générées par le renouvellement et l'extension de la carrière ne sont pas considérées comme substantielles. (Cf. §7.6 "Synthèse de la notice d'impact")

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe obligatoire 1 : Disponible en Annexe du présent CERFA
Annexe obligatoire 2 : Disponible en Figure 1 du dossier de Demande d'Examen au Cas-par-cas
Annexe obligatoire 3 : Disponible en Figure 4 du dossier de Demande d'Examen au Cas-par-cas
Annexe obligatoire 4 : Disponible en Figure 5 du dossier d'Examen au Cas-par-cas
Annexe obligatoire 5 : Disponible en Annexe 1 du dossier d'Examen au Cas-par-cas

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BLEURVILLE

le, 1 décembre 2022

Signature



SARL au capital de 501 000 €
3 Route de Neuville - 88410 BLEURVILLE
@ : contact@sebeler.com - Tél: 03 29 09 02 64
Siret: 827 250 344 5013 - NAF: 141A
Mirecourt: 72513 - RM Epinal: 201-72-88